

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE340

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 26

A l'alinéa 33, substituer au mot :

« du »,

les mots :

« de ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.